

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1942)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

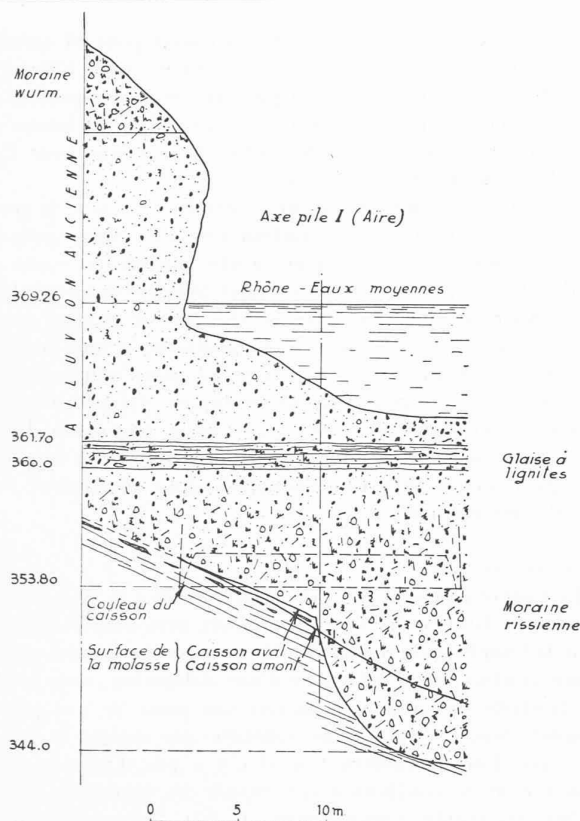


Fig. 3. — Pont Butin : fondations de la pile de rive droite.

lasse, ou surcreusement glaciaire. Pour préciser l'histoire de l'Arve et du Rhône dans le bassin du Petit Lac, seuls des sondages placés sur les sillons fluviaux préglaciaires et poussés jusqu'à la molasse pourront donner des résultats décisifs.

On se rendra compte des rapports entre le quaternaire et son soubassement en jetant un coup d'œil sur les figures 1, 2 et 3, pages 114 et 115. Remarquons que l'examen de ces figures montre que les terrains quaternaires ne semblent nulle part avoir été affectés par un affaissement et qu'ils sont emboîtés en couches horizontales dans des dépressions mollassiques préexistantes.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport de gestion¹ de l'exercice 1941.

1. Etat nominatif.

À fin 1941 le nombre des membres s'élevait à 2614 contre 2602 à la fin de l'année précédente ; 71 nouveaux membres ont été admis et on a eu à déplorer 32 démissions et 27 décès. De ce fait l'augmentation du nombre des membres est de 12. Le nombre de 2614 comprend 174 membres d'honneur, 2333 membres âgés de plus de 30 ans et 107 membres n'ayant pas encore cet âge.

Au cours de l'année 1941, les membres suivants, qui font partie depuis 35 ans de la S. I. A., ont été nommés membres émérites :

¹ Ce rapport de gestion est destiné à renseigner les membres de la S. I. A. sur l'activité de leur société pendant l'exercice écoulé. Il complète le rapport présenté par le président à la dernière assemblée des délégués, le 18 octobre 1941.

Baud, Alb.	architecte	Paudex
Belmont, Charles	ing. civil	Paris
Bernath, Aug.	ing. civil	Zurich
Boillot Léon	architecte	La Chaux-de-Fonds
Broggi, Vinzenz	ing. civil	Saint-Gall
Bron, Eugène	architecte	Riex s. Cully
Chastellain, Edouard	ing. civil	Lausanne
Egli, Hch	ing. électricien	Zurich
Fonjallaz, Léon	ing. civil	Lausanne
Frey, Walter	ing. civil	Zoug
Gaillard, Emmanuel	ing. mécanicien	Lausanne
Hoguer, François	architecte	Lausanne
Issler, Gaudenz	architecte	Davos
von Krannichfeldt, R.	architecte	Mendrisio
Lutsdorf, Max	architecte	Berne
Mossdorf, Karl	architecte	Lucerne
Schäfer, Otto	architecte	Coire
Simon, Jacques	ing. mécanicien	Bâle
Thormann, Ludwig	ing. mécanicien	Berne
Verrey, Jules	architecte	Lausanne
Zehnder, R., D ^r	ing. mécanicien	Fontanivent s. Clarens
Zölly, Hans	ing. topographe	Berne

2. Comité central.

Pendant l'année 1941 le Comité central a tenu 6 séances plénières ; en outre de nombreux échanges de vue eurent lieu au cours desquels les affaires urgentes furent réglées. Un certain nombre de demandes d'admission, ainsi que d'autres questions furent examinées par voie de circulation. L'activité du Comité central a porté notamment sur les points suivants :

Comptes de 1940 et budget de 1941.

Les comptes de 1940 ayant été examinés par les vérificateurs, ils furent approuvés par les délégués, de même que le budget de 1941, dans le courant du mois de mai 1941 ; ceci par voie de circulation. A cette occasion, la cotisation centrale fut fixée à 15 fr.

Création d'occasions de travail.

Les problèmes fondamentaux relatifs à la création d'occasions de travail ont continué à préoccuper le Comité central qui en a recherché activement la solution. Le Conseil fédéral a donné suite aux propositions faites par la S. I. A. pour l'organisation de cette action, transmises à l'époque à M. le conseiller fédéral Stampfli, et a élu M. le D^r Cagianut délégué du Conseil fédéral pour la création d'occasions de travail. Il n'a malheureusement pas été donné à M. le D^r Cagianut d'exercer longtemps son activité de délégué, la mort l'ayant frappé quelques mois après son entrée en fonction. La S. I. A. a toujours entretenu avec M. le D^r Cagianut, en sa qualité de président de la Société suisse des entrepreneurs, les meilleures relations, et elle ne peut que regretter vivement la mort de cet homme éminent, parfaitement renseigné sur tout ce qui concernait notre économie. Le Conseil fédéral a nommé, à la fin de l'année écoulée, son successeur en la personne de M. le directeur O. Zipfel.

Le délégué a pour mission d'assurer la coordination des mesures prises par la Confédération, les cantons et l'économie privée en vue de la création d'occasions de travail. Il a pour tâche d'établir à cet effet un programme systématique. Entre temps M. le conseiller fédéral Kobelt a été chargé de l'organisation générale de cette action. Il a désigné une nouvelle commission fédérale pour la création d'occasions de travail où la S. I. A. est représentée par son président M. le professeur R. Neeser et M. P. Soutter, ingénieur, le premier en qualité de membre, le second en qualité de suppléant.

De plus le Comité central, pour mieux pouvoir fixer le point de vue de la S. I. A., a créé une commission S. I. A. pour la création d'occasions de travail ; son activité est mentionnée plus loin.

Le Comité central a décidé également d'appuyer les propo-

sitions de l'Union des centrales suisses et de l'Association suisse des électriciens relatives à un programme général de création d'occasions de travail dans le domaine de l'électricité.

Protection du titre.

Le Comité central a poursuivi attentivement l'étude de cette question en ayant égard principalement aux conditions internes de l'exercice de nos professions, aux efforts de diverses sections pour obtenir une réglementation à ce sujet, aux difficultés de différents membres à l'étranger et à la nécessité, au point de vue social, d'instituer pour les professions techniques un ordre équitable et pratique.

Appliquant les décisions de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1940 qui avait chargé le Comité central d'examiner à nouveau la question des bases juridiques de la protection des titres, celui-ci s'est assuré en la personne de M. le conseiller national Vallotton le conseil d'une personnalité politique éminente. Ce choix a aussi été dicté par le fait que M. le conseiller national Vallotton représente un canton qui a déjà donné une base légale au principe de la protection des titres. Par la suite M. le juge fédéral Guex à Lausanne a été chargé d'examiner dans un mémoire la possibilité d'instituer une protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte sur le plan fédéral et d'étudier, d'autre part, l'introduction de règlements cantonaux. Nous extrayons entre autres des conclusions du mémoire de M. le juge fédéral Guex les considérations suivantes :

1. Le droit constitutionnel actuel permet indiscutablement de poursuivre une action pour la protection des titres sur le plan cantonal. Tout comme l'ont fait les cantons de Vaud et du Tessin, les autres cantons peuvent édicter des lois protégeant sur leur territoire les titres d'ingénieur et d'architecte. Ainsi qu'en a décidé le Tribunal fédéral dans le litige Maderni et Scolari, Tessin, le principe de la liberté du commerce n'est pas violé du fait que les lois cantonales réservent les titres d'ingénieur et d'architecte à ceux qui peuvent attester une qualification particulière.

2. Cette protection cantonale, pour autant qu'elle pût être introduite dans tous les cantons, créerait une législation très diverse qui rendrait fort difficile la conclusion d'accords internationaux selon lesquels des titres reçus et protégés en Suisse seraient reconnus à l'étranger. A cela s'ajouteraient les difficultés provenant du fait que les conditions posées pour l'obtention du titre pourraient différer d'un canton à l'autre.

3. C'est pourquoi une protection fédérale serait en toute circonstance préférable. M. le juge fédéral Guex rend attentif aux difficultés en matière de droit constitutionnel que comportent une réglementation fédérale et note que si la question devait être soumise aux Chambres fédérales, il faudrait prouver qu'une telle réglementation répond à une nécessité réelle. De plus l'accord de tous les milieux intéressés serait nécessaire. M. le juge fédéral Guex a examiné aussi la possibilité de recourir aux nouveaux articles économiques de la constitution fédérale ; il est d'avis que la S. I. A. doit y renoncer pour l'instant.

Le Comité central poursuivra l'étude de cette question conformément aux décisions de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 (voir sous 6).

Allocations pour perte de gain aux mobilisés.

Sur la base des propositions adressées par la S. I. A. au service compétent de la Confédération, l'arrêté fédéral a donné, à l'époque, aux professions libérales la possibilité d'uti-

liser les dispositions concernant l'artisanat pour la création et la mise en vigueur des caisses de compensation. L'exemple de la S. I. A. a été suivi par la plupart des autres professions libérales, ce qui prouve que celle-ci avait raison lorsqu'elle proposait d'établir une réglementation générale pour l'ensemble des professions libérales.

Ces derniers temps, le Comité central a examiné la possibilité d'obtenir une augmentation des allocations pour les militaires mariés. Cette requête a été motivée au cours des pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet avec les autorités fédérales. Au reste une étude précise des faits a montré que la réglementation est favorable aux ingénieurs et aux architectes, en ce sens que les contributions adoptées aux conditions de l'artisanat sont relativement modiques. S'il arrive que les allocations ne soient pas aussi élevées qu'on pourrait le désirer en certains cas, c'est là un inconvénient qui doit être supporté, eu égard aux avantages substantiels dont bénéficient l'ensemble des membres.

Contrôle des prix.

Le Contrôle fédéral des prix a fait savoir à la S. I. A., à la fin d'août 1941, qu'il devait examiner avec celle-ci la question de l'application des tarifs d'honoraires. Le Comité central a pris contact, par l'entremise d'une délégation, avec le chef du Contrôle des prix et a motivé son point de vue par un rapport détaillé. Ce rapport constate que malgré la hausse des prix dans la construction il n'y a pas d'augmentation effective de la rétribution du travail des ingénieurs et des architectes établis à leur compte du fait de l'application des tarifs d'honoraires actuellement en vigueur.

Action en faveur de l'hôtellerie.

Ce sujet est en rapport avec la création d'occasions de travail. Il s'agit là d'une tâche importante à accomplir par nos architectes dans l'intérêt vital de l'hôtellerie. Le Comité central a pris contact avec divers cercles intéressés, notamment la Société suisse des hôteliers, ainsi qu'avec M. le conseiller national A. Meili, qui, entre temps, a été chargé par une commission créée par l'Office fédéral des transports d'élaborer des propositions pour l'exécution d'un assainissement des constructions hôtelières. Il ne fait aucun doute que nos stations et nos hôtels sont bien souvent vieillis et qu'une vaste action de rénovation s'impose. Ainsi s'offre à nos architectes une intéressante occasion d'apporter à la création d'occasions de travail, en particulier lors de l'aménagement de stations hôtelières le concours de leurs facultés organisatrices et créatrices.

La section d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale.

A l'occasion d'une nouvelle nomination à la chaire du professeur O. R. Salvisberg, décédé, le Comité central de la S. I. A., de concert avec la F. A. S. et avec le concours d'une série de collègues, s'est occupé de diverses questions concernant la section d'architecture de l'E. P. F. Le Comité central a eu divers pourparlers à ce sujet avec le président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, avec lequel il s'est trouvé en plein accord.

Assemblée de la Fédération des ingénieurs allemands (V.D.I.)

A l'occasion d'une exposition de produits de remplacement organisée à Zurich par la Chambre du commerce allemande en Suisse, le V. D. I. a tenu à l'E. P. F. une « assemblée » de ses membres suisses. Les membres de la S. I. A. avaient été invités aux conférences données par des spécialistes allemands. Des conversations purent ainsi être engagées avec des

personnalités dirigeantes du V. D. I. qui donnèrent au Comité central une idée des conditions actuelles dans lesquelles travaillent nos collègues allemands. Ces informations seront précieuses, notamment pour poursuivre en Suisse l'action pour la protection des titres, bien que le Comité central se rende compte que les conditions dans les deux pays sont fondamentalement différentes.

Mesures d'économie de guerre.

Le Comité central s'est tenu constamment au courant de l'évolution de la situation. La question de la limitation de la consommation du ciment a donné lieu à une conférence avec des représentants qualifiés de l'industrie du bâtiment. En particulier, l'introduction d'un ciment amaigri dénommé « ciment B » a été catégoriquement rejetée après études approfondies. Le Comité central a dû, à diverses reprises, traiter des questions relevant de l'économie de guerre, soit qu'elles intéressassent les professions techniques, soit que les autorités eussent requis à leur sujet l'opinion de la S. I. A.

Divers.

Le Comité a en outre traité une série d'autres questions, notamment : l'Exposition nationale des beaux-arts de 1941, à Lucerne, la réclame faite par des membres dans des revues de réglementation nouvelle en matière de soumission, l'Office de contrôle des fers de construction, qui a continué sous la direction de M. l'ingénieur R. Eichenberger à donner toute satisfaction, la création d'une association suisse pour la documentation photographique, la réglementation des salaires dans le bâtiment, etc. (A suivre.)

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central des 27/28 février 1942.

1. Etat nominatif.

Admissions :

			Section
<i>Diem Paul</i>	Ing. électr.	Aarau	Argovie
<i>Sommer Max</i>	Architecte	Bâle	Bâle
<i>Ebner Ferdinand</i>	Ing. constr.	Bâle	Bâle
<i>Gugerli Henri</i>	Ing. constr.	Bâle	Bâle
<i>Müller Henry</i>	Ing. constr.	Bâle	Bâle
<i>Soldan Béat</i>	Ing. constr.	Bâle	Bâle
<i>Schindler Arthur, D^r</i>	Ing. constr.	Berne	Berne
<i>Peloux Georges</i>	Architecte	Genève	Genève
<i>de Bosset Renaud</i>	Architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Jeannel Claude</i>	Architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Scherrer Albert</i>	Ing. rural	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Fichter Rudolf</i>	Physicien	Neuhausen	Schaffhouse
<i>Klauser Bruno</i>	Architecte	Lugano	Tessin
<i>Monneyron Marc-L.</i>	Architecte	Lausanne	Vaud
<i>Clappuis Pierre</i>	Ing. civil	Chailly	Vaud
<i>Franel Robert</i>	Ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Lavanchy Charles</i>	Ing. électr.	Chavornay	Vaud
<i>Feer Anton</i>	Ing. constr.	Lucerne	Waldstätte
<i>Heusser Willy</i>	Architecte	Winterthour	Winterthour
<i>Dunkel W. Prof. D^r</i>	Architecte	Zurich	Zurich
<i>Krayer Albrecht</i>	Architecte	Zurich	Zurich
<i>Meyer Rolf</i>	Architecte	Zurich	Zurich
<i>Nötter Albert</i>	Architecte	Zurich	Zurich
<i>Hörler Arnold</i>	Ing. constr.	Zurich	Zurich
<i>Lardy Pierre, D^r</i>	Ing. constr.	Zoug	Zurich
<i>Blumer-Maillart Ed.</i>	Ing. constr.	Pangkalan Brandan/Sumatra	Membre isolé

Démissions :

<i>Zürcher Ernst</i>	Ing. méc.	Bâle	Bâle
<i>Jacky Walter</i>	Ing. constr.	Zurich	Zurich
<i>Huwiler Anton</i>	Ing. méc.	Berlin-Dahlem	Membre isolé

Décès :

<i>Bischoff Gustav</i>	Ing. constr.	Bâle	Bâle
<i>Filliol Albert</i>	Ing. électr.	Genève	Genève
<i>Degen Julius</i>	Ing. méc.	Emmenbrücke	Waldstätte

<i>Felder Friedrich</i>	Architecte	Lucerne	Waldstätte
<i>Locher F.</i>	Ing. constr.	Zurich	Zurich
<i>Schild Robert</i>	Ing. constr.	Baden	Zurich
<i>Keller Friedrich</i>	Ing. méc.	Schaffhouse	Membre isolé

2. Comptes 1941 et budget 1942.

Le Comité central prend connaissance des comptes de 1941 et établit le budget 1942. Il décide de soumettre les comptes de 1941 à l'examen des réviseurs des comptes. Les comptes et le budget seront soumis à l'approbation des délégués par votation écrite dès que la révision aura été effectuée.

3. Assemblée générale 1942.

Le Comité central fixe la date de la prochaine assemblée générale aux 22 et 23 août 1942. L'assemblée générale aura lieu à Schaffhouse. Le Comité central établit le programme général de l'assemblée dans une réunion commune avec le comité d'organisation de la Section de Schaffhouse de la S. I. A.

4. Commission des cours.

Le Comité central nomme M. le D^r H. Fietz, architecte à Zurich, comme nouveau membre de la commission des cours en remplacement de M. M.-P. Misslin, ingénieur, démissionnaire.

5. Création de possibilités de travail.

Le Comité central prend connaissance des actions en cours, telles que l'assainissement immobilier de l'hôtellerie, les travaux du plan d'aménagement national, etc. La commission des possibilités de travail de la S. I. A. sera convoquée pour entendre un exposé du délégué du Conseil fédéral pour la création de possibilités de travail, sur l'état actuel des mesures envisagées par la Confédération.

6. Approvisionnement en fer de construction.

M. le directeur Müller, chef de la section Fer et Machines de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, fait au Comité central un exposé très complet sur l'action en cours et les mesures envisagées pour la récupération du fer de construction en Suisse. Le Comité central constate que cette action est parfaitement organisée et exprime le vœu qu'elle soit accélérée de façon à garantir l'activité minimum nécessaire dans l'industrie de la construction.

Zurich, le 9 avril 1942.

Le Secrétariat.

SECTION FRIBOURGEOISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

100^e anniversaire.

La section de Fribourg de la S. I. A. a célébré, dimanche 10 mai, à la fois son centenaire et le 60^e anniversaire de la fondation de la *Société technique fribourgeoise* dont les destinées, on le sait, sont liées aux siennes. Le temps était élément, l'atmosphère, celle des grands jours, mais sans nulle contrainte. Un programme excellemment dosé s'est déroulé avec harmonie laissant place encore aux colloques et aux conversations amicales qui se prolongèrent jusqu'aux derniers trains.

Il débuta par une visite des bâtiments universitaires qui semblent s'affirmer chaque jour davantage, à la mesure des convictions qu'ils emportent, l'une après l'autre. La sincérité absolue des moyens d'expression est en effet telle qu'il n'est pas possible de confondre longtemps ce qui est ici pureté vraie et qui n'est ailleurs qu'indigence. Nous y reviendrons dans une quinzaine d'années...

Un des auditoriums de l'Université servit de cadre à la très sobre séance officielle au cours de laquelle le charmant président qu'est M. Louis Pillier rappela brièvement les événements qui se déroulèrent, au long de tout un siècle, au sein de la paisible S. I. A. fribourgeoise. Ces événements étaient d'ailleurs très spirituellement contés par M. Léon Hertling, architecte, dans la plaquette remise à chaque participant. Ils évoquent d'une manière tout à fait éloquente l'activité des ingénieurs et des architectes de Fribourg à l'époque où se construisirent les célèbres ponts qui firent et qui font encore à la fois la réputation et le symbole de Fribourg, à l'époque où les associations professionnelles n'avaient d'autre but qu'entretenir des liens d'amitié. Quelques pages de cette notice disent aussi l'histoire de la Société technique de Fribourg dont on comprend mieux l'appui qu'elle est pour la S. I. A. lorsqu'on a mesuré l'intérêt que portent ses 385 membres aux problèmes qui sont les nôtres.

M. Pillier introduisit ensuite M. le professeur Paul Joye qui traita d'un sujet qui pouvait paraître connu de chacun : « le verre ». C'est exposé, en réalité, fut une vraie révélation. Le verre, M. Joye l'apprit à beaucoup, n'est pas un solide au sens exact du terme, mais bien une solution solide. D'où sa particularité, propre aux solutions, d'un coefficient de conductibilité électrique croissant avec la température : d'où également le fait qu'il n'atteint pas, à une température donnée, son point de fusion, mais qu'il se ramollit simplement, lorsque la température s'élève, passant progressivement d'une viscosité nulle à des viscosités plus grandes permettant toute une série d'opérations. Les procédés modernes de fabrication du verre, par fusion au moyen du courant électrique, sont basés sur les propriétés ci-dessus et M. Joye montra excellemment les progrès immenses que la connaissance de ces particularités a fait accomplir à la fabrication du verre. L'exposé fut illustré par de nombreux schémas de fours et par des échantillons allant de la masse de verre inerte aux nouveaux tissus de soie de verre dont les applications sont certainement appelées à se multiplier d'une manière insoupçonnée.

Ce fut ensuite le banquet, d'une tenue à la fois simple en raison des circonstances et parfaitement soignée comme le veut la réputation de Fribourg. Au cours du déjeuner, on entendit tout d'abord M. Pillier qui dit encore sa joie et sa fierté de présider à ces festivités, qui remercia ses nombreux collaborateurs et qui sut trouver les mots voulus pour répondre aux orateurs qui, successivement, apportèrent leurs vœux à la société centenaire et leurs félicitations aux organisateurs. C'est ainsi que l'assemblée eut le privilège d'une charmante allocution de M. le conseiller d'Etat Ackermann, au nom de l'Etat de Fribourg, d'une vibrante improvisation de M. le syndic Lorson, au nom de la Ville de Fribourg. M. le Dr. h. c. René Neeser apporta les vœux de la S. I. A. Les sections sœurs et voisines avaient tenu à accompagner leurs vœux d'un présent. Ceux-ci furent remis par M. le professeur Stüssi, au nom de la section de Zurich, par M. Hiller, architecte, au nom de la section de Berne, par M. Alexandre Pilet, au nom de la section vaudoise. Divers orateurs furent encore entendus, alternant avec les productions des charmantes chanteuses du « Cœur qui chante ».

Après quoi ce fut, à la cathédrale Saint-Nicolas, l'émouvant concert des célèbres orgues d'Aloys Mooser.

Fribourg est connue pour le charme et la cordialité de ses réceptions. Les temps que nous vivons donnent-ils un prix plus grand à ces rencontres ? Nous ne savons, mais celle de dimanche fut une des plus réussies dont il nous souviennent.

V.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S. I. A.)

Assemblée générale annuelle du 31 mars 1942.

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne, le 31 mars 1942, sous la présidence de M. A. Pilet, architecte, chef du Service

du plan d'extension de la ville de Lausanne. Les rapports du président, du caissier et des diverses commissions, la fixation de la cotisation et le renouvellement partiel du Comité constituaient les objets principaux d'un ordre du jour particulièrement chargé. L'assemblée fut ouverte à 17 h. 45, et a été levée à 20 h. 30.

Du rapport présidentiel, tableau d'ensemble de l'activité de la section pendant l'exercice écoulé, nous extrayons les éléments essentiels suivants :

L'*effectif* de la section a passé de 305 à 302 ; de nombreuses démissions regrettables, imputables aux circonstances difficiles de l'heure, n'ont pas pu être compensées par de nouvelles admissions. En 1941, la S. V. I. A. a perdu deux de ses membres, ce sont : MM. Louis Bron, Georges Rochat, tous deux ingénieurs.

Cette année, c'est à la S. V. I. A. qu'incombait l'organisation des *Conférences*. Malgré de grandes difficultés, le Comité put offrir à nos membres cinq conférences : M. le professeur A. Paris a exposé, au cours d'une manifestation commune avec nos collègues de Fribourg, à Fribourg, les problèmes de la navigation du Rhône au Rhin. M. A. Dénéreaz nous a entretenu d'un sujet qui lui est cher : « Musique et Architecture », essayant de nous faire accéder à la connaissance des règles de l'harmonie universelle. M. Villard, architecte, acousticien, en nous parlant de « l'acoustique et de ses réalisations », a décrit les procédés actuels dont dispose le constructeur pour lutter contre le bruit. M. le professeur Bovy, dans une conférence pleine d'intérêt et fort divertissante, nous a présenté quelques pages de l'histoire de l'art italien du XVII^e siècle, « l'architecture sans matériaux ». M. Wætjen, ingénieur, chef du groupe des lubrifiants, à la section Energie et Chaleur de l'Office fédéral de guerre, a exposé les principes adoptés par les autorités fédérales pour réglementer l'emploi et la répartition entre les usagers des lubrifiants et huiles de graissage.

En dehors de ces manifestations, la S. V. I. A. a collaboré avec l'A³E²IL, à deux cycles de conférences organisées par l'*Ecole d'ingénieurs de Lausanne* : en mai 1941, M. le professeur Colonnetti, de Turin, a développé la théorie de la résistance des matériaux en phase élasto-plastique ; en avril 1942, M. le professeur A. Piccard a brossé une théorie originale de la thermodynamique.

Le problème de la *création d'occasions de travail* n'a pas été laissé de côté au cours de cette année ; l'action soutenue commencée l'an passé s'est poursuivie et les résultats obtenus sont encourageants puisque, jusqu'à ce jour, les travaux d'étude engagés correspondent à un montant total d'honoraires de 100 080 fr. pour lequel le canton et la Confédération ont accordé respectivement des subventions de 16 185 fr. et 29 060 fr. On peut se féliciter du résultat des démarches de la S. V. I. A. et l'on doit remercier toutes les autorités communales, cantonales et fédérales, qui ont appuyé cette action qui doit encore se poursuivre.

Le problème de la création d'occasions de travail reste à l'ordre du jour de notre activité, puisque le Département fédéral de l'Economie publique a chargé la S. I. A. et par l'intermédiaire du Comité central, les sections, d'établir un vaste programme de travaux actuellement à l'étude. M. Gilliard, architecte, membre du Comité central, expose en détail à l'assemblée faisant l'objet de ce compte rendu, la manière dont le Comité central et la S. I. A. entendent établir ce programme général.

Le *Groupe des architectes*, par la voix de son président, M. Vouga se félicite des liens étroits qui existent entre la Société et la Direction des travaux de la Ville de Lausanne.

Puisse cette collaboration, intéressante pour tous, se poursuivre à l'avenir. Cette année le nouveau *Règlement des concours d'architecture* est enfin entré en vigueur, ayant reçu l'approbation de l'assemblée des délégués en automne dernier. Une nouvelle édition de la *série des prix* est annoncée pour 1942 ; la commission chargée de ce travail espère que cette édition remportera le succès des précédentes ; ce qui sera la juste récompense des efforts de ses membres.

Le *bureau d'entr'aide technique* a continué son activité au cours de cette année ; 6837 journées de travail, correspondant à un montant de salaires de 58 433 fr. 10, tel est le bilan de cette activité dont ont bénéficié 13 ingénieurs, 3 architectes et 66 techniciens et dessinateurs. Au cours de cette année le bureau d'entr'aide a déplacé son siège à la rue de Genève 44. Il faut souhaiter qu'il puisse poursuivre sa tâche d'entr'aide, et qu'il soit davantage consulté comme organisme de placement.

Avec le *Bulletin technique de la Suisse romande* la S. V. I. A. possède un organe professionnel dont elle peut se féliciter. M. le professeur A. Paris, membre du Comité de patronage de ce périodique, montra avec quel soin le Bulletin répartit les articles entre les diverses branches d'activité des ingénieurs et des architectes. Au nom de la S. V. I. A. le rapporteur remercie le rédacteur, M. Bonnard, regrette son absence à cette séance, causée par la maladie, et formule des vœux de prompt rétablissement.

Les *rapports* du caissier et des vérificateurs des comptes sont approuvés sans observation. L'assemblée renonce à fixer la cotisation au cours de cette séance et demande au comité de bien vouloir étudier la possibilité d'une réorganisation complète des différentes cotisations dans le sens d'une uniformisation.

Un membre du comité, le président M. Pilet, arrive au terme de son mandat ; un autre membre, M. le professeur A. Stucky, a donné sa démission, craignant de ne pouvoir consacrer le temps nécessaire au comité. Sont élus pour les remplacer : M. P. Meystre, ingénieur, chef du Service de l'électricité de la Ville de Lausanne, qui devient président, et M. G. Lerch, architecte.

L'assemblée générale fut suivie d'un repas auquel assistaient les représentants des sections genevoise et fribourgeoise et le président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Une partie récréative termina la soirée.

NÉCROLOGIE

A. Rossier, ingénieur.

1884-1942

M. Aimé Rossier était né le 31 mai 1884, à Romont. Il fréquenta le gymnase et l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, où son père était fonctionnaire des chemins de fer.

Muni du diplôme d'ingénieur, il partit pour Saint-Marcellin, en France, dans une fabrique de céramique, puis il revint au pays, au service de la fabrique de ciment de Vouvry, en Valais.

De là, M. Rossier fut appelé à collaborer à la construction

de la seconde voie du chemin de fer de Wil à Saint-Gall. Il entra aux Ponts et Chaussées de l'Etat de Fribourg en 1914, comme ingénieur temporaire, fut nommé ingénieur-adjoint le 5 janvier 1915.

Le 5 mai 1927 le Grand Conseil le désigna comme successeur de M. l'ingénieur cantonal Lehmann. Les ponts de Pérolles et de Zæhringen venaient d'être construits. D'autres ouvrages s'imposaient pour poursuivre l'amélioration des voies de communication. M. Rossier fut ainsi appelé à s'occuper de la construction du pont de Corbières, achevée à fin 1931. Puis il dut entreprendre l'aménagement du réseau routier cantonal selon les procédés modernes, œuvre d'envergure, qui ne pouvait être réalisée que par étapes et pour laquelle le Grand Conseil a jusqu'ici voté différents crédits dépassant huit millions.

Si cette œuvre n'est pas terminée, si elle a dû être interrompue en raison des circonstances actuelles, le travail accompli mérite cependant d'être relevé, puisque la moitié du réseau (276 km) a été pourvu de revêtements bitumeux. Aujourd'hui que disparaît prématurément celui qui eût voulu réaliser ce programme jusqu'au bout, il convient de rendre hommage au grand effort qu'il a fourni et dont les résultats sont perceptibles à tous. La réfection de nos routes, la correction de beaucoup d'entre elles, leur entretien général témoignent de la haute compréhension que l'ingénieur cantonal Rossier avait de son rôle.

C'est un égal souci du devoir qu'il apportait à l'étude ou à l'exécution des travaux de correction de nos cours d'eau, dans la montagne comme dans la plaine.

Nous ne saurions énumérer toutes les nombreuses questions d'endiguement dont il s'occupa, veillant à ce que tout fût fait dans l'intérêt le mieux compris des riverains, d'entente entre le canton et la Confédération, qui subventionne toujours de telles améliorations.

M. Rossier avait présidé, de 1925 à 1928, la Société technique et la Société des ingénieurs et architectes de Fribourg. La première lui avait décerné, en 1941, le titre de membre vétéran, pour 25 ans de sociétariat. Il faisait partie du comité de l'Union suisse des professionnels de la route.

Collaborateur loyal du directeur des Travaux publics, aimé de son personnel, qui ne faisait avec lui qu'une grande famille, M. Rossier est parti entouré de regrets. La peine de ceux qui l'approchaient souvent est d'autant plus profonde que, bien qu'ayant vu sa santé altérée depuis quelque temps, ils ne pouvaient prévoir une issue si soudaine.

Le Comité de patronage du Bulletin technique de la Suisse romande eut le privilège de compter M. A. Rossier, ingénieur cantonal, parmi ses membres. A plus d'une reprise notre périodique bénéficia de ses conseils éclairés. Que sa famille et ses amis trouvent ici l'expression de notre vive sympathie. (Réd.)

BIBLIOGRAPHIE

Les liants hydrauliques, propriétés, choix et conditions d'emploi, par H. Lafuma. Préface de M. Freyssinet. — 115 pages, 18 figures. — 1941. Ed. Dunod, Paris.

Il existe de nombreux ouvrages traitant de la fabrication des ciments, mais peu de livres exposent l'ensemble de la doctrine de leur utilisation.



A. ROSSIER, ingénieur.